

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 5

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SAND Gilbert, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

Etaient absents ayant donné procuration :

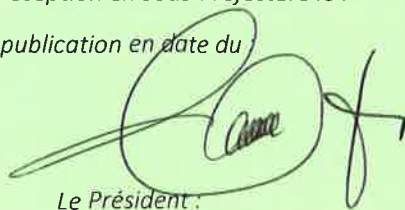
DANGELSER Aimé donnant procuration à KOPP Audrey, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, FISCHBACH Jean-Marc donnant procuration à DOPPEN Hans, KERN Viviane donnant procuration à OBERLE Carine, SCHMITT Claude donnant procuration à Béatrice LORENTZ,

Etaient absents excusés : DORSCHNER Christian, ESTEVES Christine, HITTINGER Denis, HOLZSCHERER Daniel, ROBITZER Georges

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982266-DE

2- Réélection du troisième Vice-président

Vu l'article 5711-1 du CGCT,

Vu l'article 273-5 du Code électoral,

Vu les règles et statuts du Smictom,

Le Président annonce qu'il convient donc de procéder à la réélection du troisième Vice-Président,

Sont candidats : Mme Audrey KOPP

Résultat du vote (1^{er} tour de scrutin) :

Votants	22
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

Mme Audrey KOPP	22
-----------------	----

Mme KOPP, avec 22 voix, ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées, est déclarée élue et installée dans ses fonctions de troisième Vice-Présidente du SMICTOM.

Le membre est immédiatement installé et déclare accepter d'exercer cette fonction.

Saverne, le

Pour extrait conforme

Le Président,

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20241001-982266-DE